



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030428

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/02/2025 15H05 C:025094 I:08872
V/REF : 998994
V/Email reçu le Mardi 18/02/2025 a 15H05

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01069
IMMEUBLE : DOM.BELLE COUR -1069
RUE DU 19 MARS 1962
LE DOMAINE DE BELLE COUR
01480 JASSANS RIOTTIER

Vaulx en Velin, le 12 Mars 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N98BIS MARS - LOGEMENT DE MME RAPAOLY AU 1ER ETAGE - TEL:

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE PORTE COULISSANTE DE PLACARD CHAMBRE 2
-FOURNITURE ET POSE DE JOINTS PORTE FENETRE DE LA CUISINE
-REGLAGE DE PORTE FENETRE DU SEJOUR ACCES BALCON
-DEBLOCAGE VOLET ROULANT DE LA CUISINE

Donneur d'ordre : Mme D. CARDIA LIMA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 21/02 A 11H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME RAPAOLY AU 1ER ETAGE
- REGLAGE DE PORTE FENETRE
- DEBLOCAGE DU VOLET ROULANT
- REFIXATION DU JOINT DE LA PORTE FENETRE
REGLAGE - GRAISSAGE DE LA PORTE COULISSANT DU PLACARD
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 21/02/25 a 17H50 M. F. VERGNEAUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61	71,61



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030428

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,15	51,15
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	51,15	51,15
1,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	2	66,50	66,50
TOTAL H.T.				240,41
T.V.A. a 10,00%				24,04
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>264,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 998994 du 18/02/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

98 BIS Rue du 19 Mars 1962
Le Domaine de Belle Cour
01480 JASSANS RIOTTIER

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01069-00002-00002-00011 H / Type 3 E / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 05/03/2025

Observations

Merci de prendre rdv avec la locataire Mme Rapaoly au

06.68.82.18.15

MUT DU 14/02/25

LS PERNET

LE RAPAOLY

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions - CH2	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00035 Fourniture et pose de joints à lèvres ou tubulaire d'étanchéité à l'air sur menuiserie extérieure, y compris toutes sujétions - PF DE LA CUISINE	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions - PF DU SEJOUR ACCES BALCON	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions - VOLET ROULANT DE LA CUISINE	1,00	66,50	66,50	6,65	73,15
Total H.T.				291,60	

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 998994 du 18/02/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE TREVoux

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVoux

Tel:04.81.51.03.10

Total TVA	29,17
Total TTC	320,77

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CARDIA LIMA Déborah le 18/02/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **98 BIS Rue du 19 Mars 1962 Le Domaine de Belle Cour 01480 JASSANS RIOTTIER**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **18/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 998994